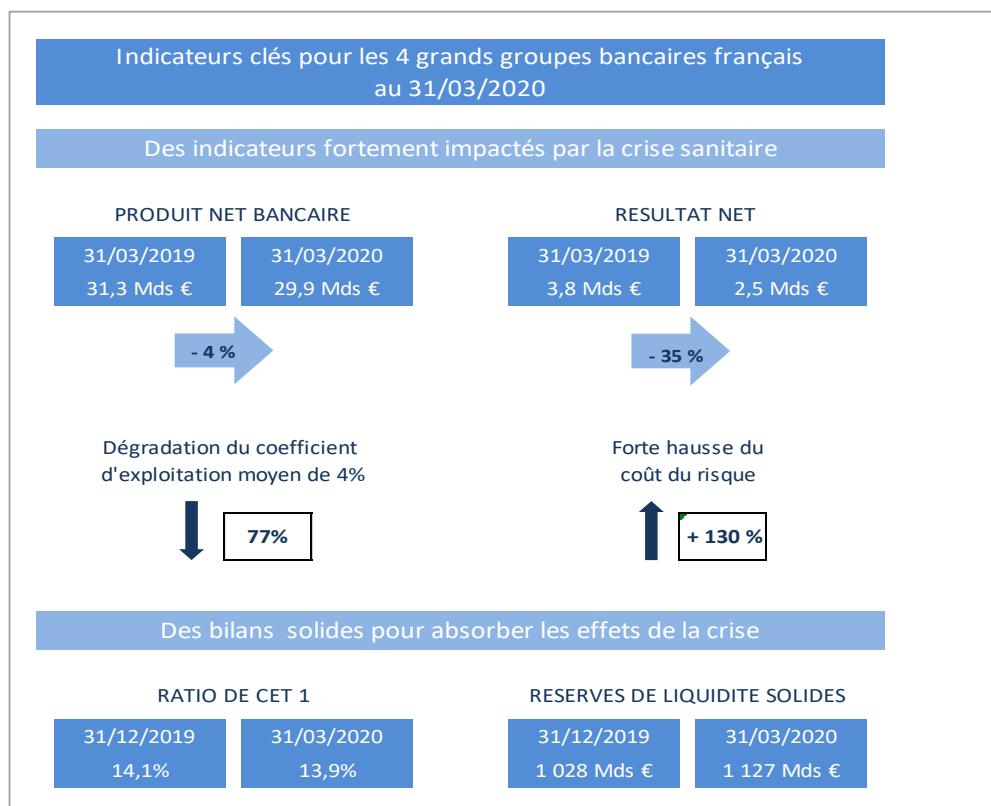


Performance des grands groupes bancaires français au 31 mars 2020

Remarque liminaire : comme indiqué à la fin de ce document (« Méthodologie de l'analyse »), l'objectif de cette publication est de présenter, sur la base des communiqués trimestriels et des slides investisseurs publiés, les principaux indicateurs de performance des quatre grands groupes bancaires français (BNP Paribas, Société Générale, BPCE, Crédit Agricole) et d'apporter des commentaires sur les événements significatifs de la période et l'information financière associée.

Chiffres clés au 31 mars 2020



Touchés par l'épidémie du Covid-19, de nombreux pays dans le monde ont mis en place des mesures de confinement sanitaire à partir du mois de mars pour protéger les populations et ralentir la propagation du virus.

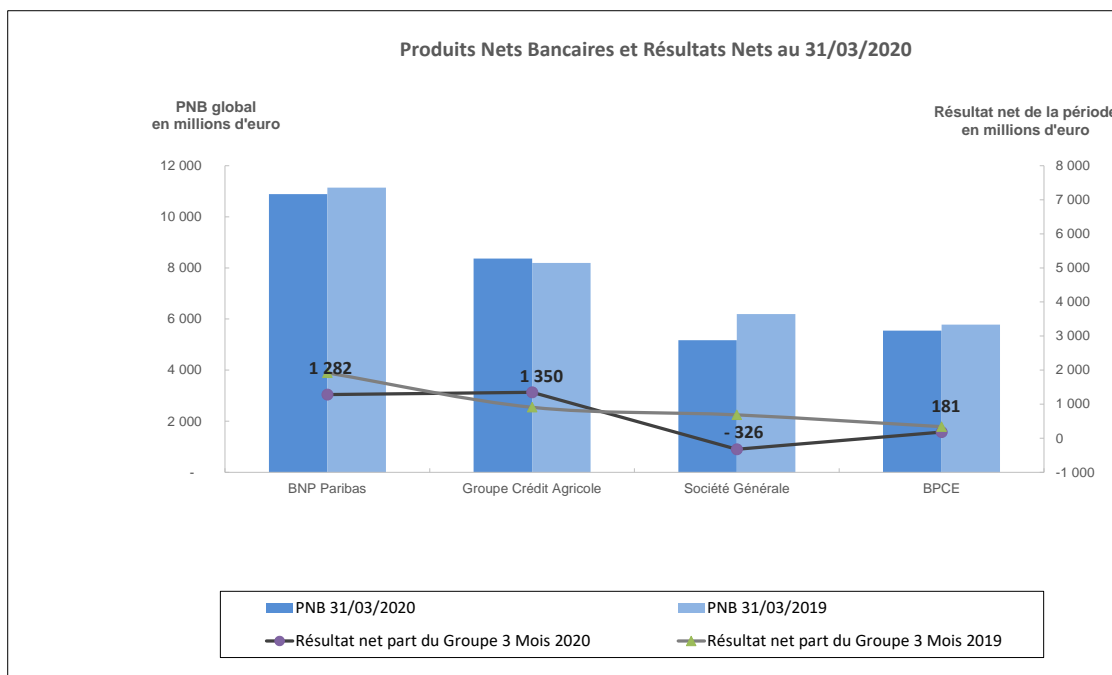
Dans ce contexte très particulier où le ralentissement de l'activité s'est fortement accentué à partir du mois de mars, les quatre principaux groupes bancaires français ont été impactés par la soudaineté et l'ampleur de la crise sanitaire, à différents niveaux :

- la forte hausse du coût du risque liée au provisionnement des pertes attendues ;
- la diminution de la production commerciale en fin de trimestre dans la banque de détail, notamment les crédits habitat et les crédits à la consommation
- la perte de revenus entraînée par les restrictions apportées par les autorités européennes sur le versement de dividendes 2019 sur le métier Actions de la Banque de Grande Clientèle, amplifiée par l'impact de la volatilité sur les valorisations de portefeuilles et les dérivés actions.

Les répercussions de la crise sanitaire sur les anticipations macroéconomiques et les chocs extrêmes générés sur les marchés financiers n'ont pu être que partiellement compensés par la bonne dynamique commerciale du début d'année comme le montrent les niveaux de revenus et de résultats du 1er trimestre :

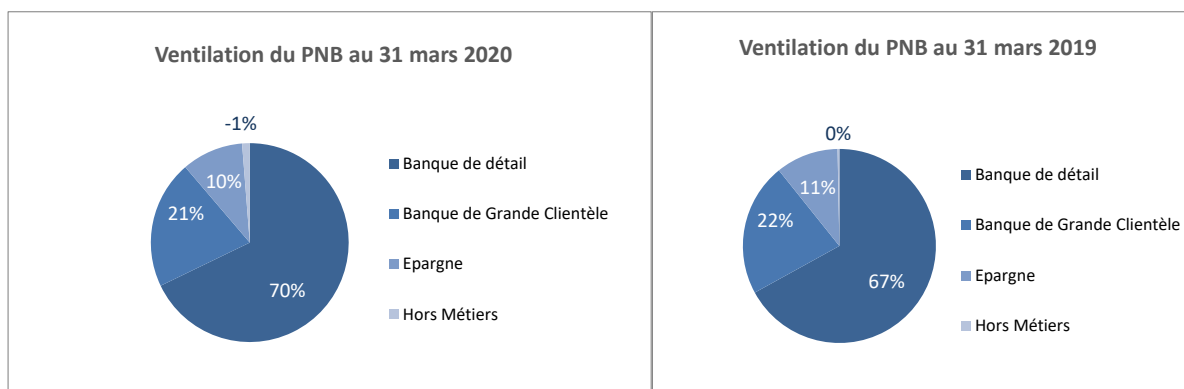
- Produit net bancaire cumulé de 29,9 milliards d'euros soit - 4% par rapport au 1er trimestre 2019.
- Résultat net cumulé de 2,5 milliards d'euros soit - 35% par rapport au 1er trimestre 2019.

Face à cette crise sanitaire sans précédent, tous les établissements soulignent la forte mobilisation de leurs équipes partout dans le monde pour contribuer au fonctionnement et au financement de l'économie, en assurant à la fois la mise en place de solutions de financement rapides et efficaces pour les clients et la protection de leurs collaborateurs avec un travail à distance massivement déployé dans des conditions de sécurité informatique optimales.



Répartition des revenus par activités

Malgré la baisse de la production commerciale sur les crédits habitats et les crédits à la consommation, le poids dans le PNB des revenus des réseaux bancaires et des métiers de financements spécialisés de la banque de détail est en légère hausse, grâce à la bonne performance observée sur les deux premiers mois de l'année et le repli constaté sur les activités de Banque de Grande Clientèle.



Éléments non-opérationnels et non récurrents

Alors que les comptes du groupe BNP Paribas intègrent la plus-value de cession de deux immeubles à hauteur de 381 millions d'euros, le groupe BPCE comptabilise l'impact exceptionnel de la cession de 30% du capital de la Coface, générant une moins-value de 83 millions d'euros.

Dans le cadre de la mise en œuvre de son plan de recentrage, le groupe Société Générale enregistre dans le poste « gains ou pertes nets sur autres actifs » une charge de 69 millions correspondant à la finalisation de la cession de Société Générale de Banque aux Antilles et un produit de 130 millions d'euros au titre du programme de cessions immobilières engagé par le groupe.

Une forte mobilisation de la banque de détail

Si la bonne performance commerciale des deux premiers mois de l'année a été en partie atténuée par les impacts du Covid-19 sur le mois de mars, la banque de détail affiche une performance résiliente avec une baisse de ses revenus limitée à 3% essentiellement concentrée sur le mois de mars.

Au-delà de l'impact persistant des taux bas et la fermeture des points de vente de certains partenaires de crédit à la consommation, imposée par les mesures de confinement, les revenus de la banque de détail sont directement touchés par la baisse de la production des crédits habitats et des crédits à

la consommation.

Alors que la France est entrée en confinement le 17 mars 2020, tous les groupes communiquent sur leur rapidité à mettre en place un dispositif de continuité opérationnelle de leurs activités, permettant d'accompagner les clients tout en assurant la sécurité des collaborateurs.

Les groupes mettent en avant à la fois leurs capacités digitales dans les réseaux et le taux élevé d'ouverture des agences (ou la possibilité de les joindre) pendant la période de confinement, tout en soulignant la mise en place d'un dispositif aménagé respectant les consignes sanitaires pour assurer la continuité des services essentiels.

- Société Générale : ouverture de près de 85% des agences et de l'ensemble des back offices.

- BNP Paribas : ouverture de 90% des agences.

- Crédit Agricole : possibilité de joindre 88% des agences des Caisses régionales et 93% des agences du réseau LCL.

- BPCE : ouverture de 90% des agences.

Par ailleurs, les quatre groupes bancaires mettent en avant leur réactivité dans la mise en place des mesures d'aides gouvernementales avec le Prêt Garanti par l'Etat (PGE) pour répondre aux besoins de trésorerie des entreprises impactées par la crise sanitaire.

Tous les établissements communiquent sur le nombre de demandes réceptionnées pour la France :

- Société Générale : 57.000 demandes représentant un montant total de 14 milliards d'euros.

- BNP Paribas : 44.000 demandes représentant un montant total de 11,4 milliards d'euros.

- Crédit Agricole : 126.000 demandes représentant un montant total de 19,5 milliards d'euros.

- BPCE : 130.000 demandes représentant un montant total de 22 milliards d'euros.

Pour répondre au mieux à cette forte demande, les groupes ont accéléré leurs innovations technologiques, avec la mise en place de solutions dédiées pour simplifier l'accès aux différents services bancaires, notamment la signature électronique du Prêt Garanti par l'Etat.

Pour soutenir leurs clients dans ce contexte de crise économique, les groupes se sont alignés sur les stratégies des pouvoirs publics, en prenant des mesures ciblées

pour chaque catégorie de clients, avec la mise en place de moratoires de 6 mois sur les remboursements de crédits pour les clients entreprises et professionnels dont l'activité a été impactée par le Covid-19.

Les groupes Crédit Agricole, Société Générale et BPCE chiffrent précisément le montant des reports :

- Crédit Agricole : 335.000 reports accordés, pour un montant de 3,4 milliards d'euro, sans pénalité ni frais additionnels (en date du 29 avril 2020).

- Société Générale : mise en place de plusieurs remboursements différés pour un montant total de 1,8 milliard d'euro (en date du 27 avril 2020).

- BPCE : report automatique des échéances de prêts de 6 mois avec 500.000 contrats professionnels et micro-entreprises/PME concernés pour un total d'environ 5 milliards d'euros (en date du 4 mai 2020).

A l'international, les réseaux assurent également la continuité de leurs activités dans l'ensemble des géographies, avec l'ouverture de la grande majorité des agences et le renforcement des outils digitaux à destination des clients.

Si le groupe Société Générale met en avant le bon niveau des revenus générés sur l'ensemble SG Russie, Afrique et Bassin méditerranéen, le groupe BNP Paribas souligne le soutien apporté par les

outils digitaux à la gestion de la crise avec notamment une application permettant la déclaration en ligne de difficultés financières liées à la crise sanitaire pour les particuliers et les PME, en Pologne et en Turquie.

Par ailleurs, tout en soulignant la participation active de BancWest au déploiement du plan de soutien fédéral aux PME (PPP – Paycheck Protection Program), le groupe détaille précisément les mesures d'accompagnement des clients prises en Belgique et en Italie avec :

- En Belgique, un aménagement de l'échéancier de remboursement de crédits existants s'appliquant à tous les segments de clientèle (74.000 aménagements mis en place au 24 avril 2020).

- En Italie, des mesures complémentaires aux dispositions gouvernementales avec notamment un moratoire de 6 mois pour la clientèle des entreprises et 3 remboursements contractuels proposés pour les crédits immobiliers.

De son côté, Crédit Agricole communique sur les moratoires accordés en Italie aux PME et aux particuliers pour une durée de 6 mois renouvelables, représentant un montant de 4 milliards d'euros.

Des revenus en baisse dans la banque de grande clientèle

Le produit net bancaire de la Banque de Grande Clientèle s'affiche en repli de 7% dans un environnement de marché exceptionnel qui a fortement pénalisé les revenus des activités de marché.

Dans les activités de marché, le trimestre est marqué à la fois par une bonne performance des activités Taux, Change et Matières Premières (FICC) et l'impact très fort des chocs exceptionnels observés sur les marchés européens en mars sur le métier Actions.

En effet, malgré un bon niveau d'activité de la clientèle sur les dérivés Actions, le métier est durement pénalisé par la dislocation des marchés Actions en mars, l'annulation des paiements de dividende, et les défauts de contreparties. La très forte volatilité observée sur la période a entraîné une dislocation des couvertures notamment en raison des interventions des autorités européennes pour bloquer le versement de dividendes au titre de 2019.

De son côté, le métier FICC affiche une bonne performance d'ensemble grâce, d'une part, au rétablissement de la liquidité des marchés et la reprise rapide des émissions obligataires après le déclenchement de la crise, et d'autre part, aux bons résultats enregistrés sur le taux et le change compensant l'écartement des spreads et les défauts de crédit qui pèsent sur l'activité de crédit.

Avec un bon début d'année, les revenus des activités de financement sont en retrait résultant notamment de la diminution des commissions de syndication essentiellement en mars, et une contraction de la production nouvelle de financements structurés en mars avec l'absence de transactions significatives.

Le métier Titres enregistre des performances résilientes : malgré une baisse des commissions observée en mars avec l'intensification de la crise sanitaire en France, les encours moyens et les volumes de transaction sont en progression par rapport au 1er trimestre 2019.

Dans ce contexte inédit de crise sanitaire, la Banque de Grande Clientèle poursuit son développement stratégique notamment dans les groupes Société Générale et BNP Paribas. Si une étape importante de l'intégration des activités EMC (Commerzbank) au

sein de la Société Générale a été finalisée avec succès (intégration des solutions d'investissement de flux à savoir notamment les warrants et les certificats), le groupe BNP Paribas annonce l'acquisition de l'activité de banque dépositaire de Banco Sabadell en Espagne et la mise en place d'un partenariat stratégique avec BlackRock pour la fourniture aux gestionnaires d'actifs de services intégrés avec la plateforme Aladdin.

Un environnement de marché défavorable pour l'activité « Gestion d'épargne et Assurance »

A 3,1, milliards d'euros, les revenus des métiers de l'épargne enregistrent une baisse de 5 % sur le trimestre, attribuable à l'impact de la crise sanitaire sur les performances de la gestion d'actifs.

Les actifs sous gestion sont pénalisés au 1er trimestre 2020 par l'effondrement du marché Indices actions en mars aussi bien dans le groupe Crédit Agricole (Amundi) que Société Générale (Lyxor). Les institutionnels ont réalisé une décollecte nette liée à des sorties en produits de trésorerie et au « derisking » des clients.

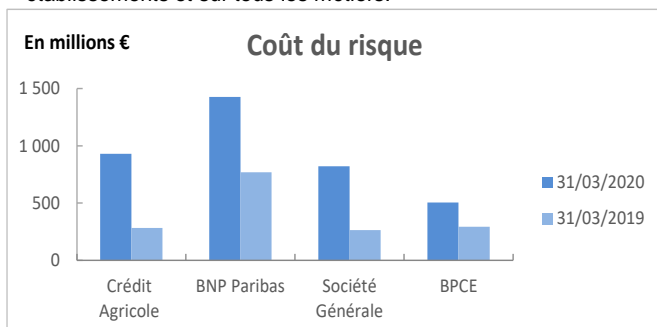
Malgré ce contexte de crise inédite, le groupe Société Générale tire profit de la contribution des actifs de Commerzbank, tandis que le groupe BNP Paribas poursuit l'adaptation de son organisation et finalise le décommissionnement de plus de 50 applications en lien avec le déploiement d'Aladdin.

De son côté, le groupe BPCE met en avant la dynamique solide des stratégies "Growth Equity", "Real Asset" et thématiques (AEW, Mirova, Thematics) et précise que si les fortes baisses observées sur les marchés financiers ont réduit ses actifs sous gestion, la décollecte reste limitée, le confortant dans la pertinence de son modèle multiboutique.

Enfin, les groupes mettent en avant la forte mobilisation du métier Assurance avec différentes initiatives : simplification de la gestion des adhésions et des indemnités de sinistres, extension des prises en charge en cas d'hospitalisation causée par le Covid-19 dans certains pays étrangers, participation au Fonds de Solidarité en France notamment, etc...

Une forte hausse du coût du risque

Le coût du risque de crédit affiche une hausse de 130% par rapport au 1er trimestre 2019, principalement en raison du provisionnement des encours sains lié au Covid-19 dans tous les établissements et sur tous les métiers.



Tout en justifiant la progression de leur coût du risque par l'évolution des anticipations macroéconomiques suivant plusieurs scénarii, et conformément aux dispositifs préexistants à la crise sanitaire, les groupes rappellent le respect de la disposition EBA selon laquelle la mise en place d'un moratoire n'implique pas la requalification automatique du débiteur en défaut ou en forebearance.

Dès le début du 1er trimestre, le contexte et les incertitudes liées à la conjoncture économique mondiale ont été pris en compte pour anticiper les risques à venir.

Le coût du risque de crédit du groupe Crédit Agricole affiche une hausse de 231% (40 pb des encours de crédit) en raison du provisionnement sur les encours sains lié au Covid-19 pour tous les métiers.

Le groupe explique que les niveaux de provisions ont été déterminés pour refléter la dégradation brutale de l'environnement avec :

- des ajustements forfaitaires sur les portefeuilles de la banque de proximité et sur les entreprises ; et
- des compléments spécifiques sur des secteurs ciblés notamment le tourisme, l'automobile, l'aéronautique, le textile, l'énergie, la supply chain.

Le groupe Société Générale attribue la progression de son coût du risque (+211% représentant 67 pb des encours de crédit à la clientèle) à la hausse des provisions dans le contexte de la crise du Covid-19 et à certains dossiers, dont deux dossiers exceptionnels de fraude.

Le groupe anticipe par ailleurs un coût du risque :

- d'environ 70 pb dans un scénario de base Covid (baisse maîtrisée du PIB français, européen et mondial) ; et
- d'environ 100 pb dans un scénario plus sévère (baisse plus importante du PIB français, européen et mondial).

Dans le groupe BNP Paribas, le coût du risque augmente de 85% par rapport au 1er trimestre 2019 (et correspond à 67 points de base des encours de crédit à la clientèle). L'impact des effets de la crise sanitaire sur le coût du risque se répartit entre les différents métiers et reflète le changement des anticipations macroéconomiques suivant plusieurs scénarii.

Le coût du risque intègre également :

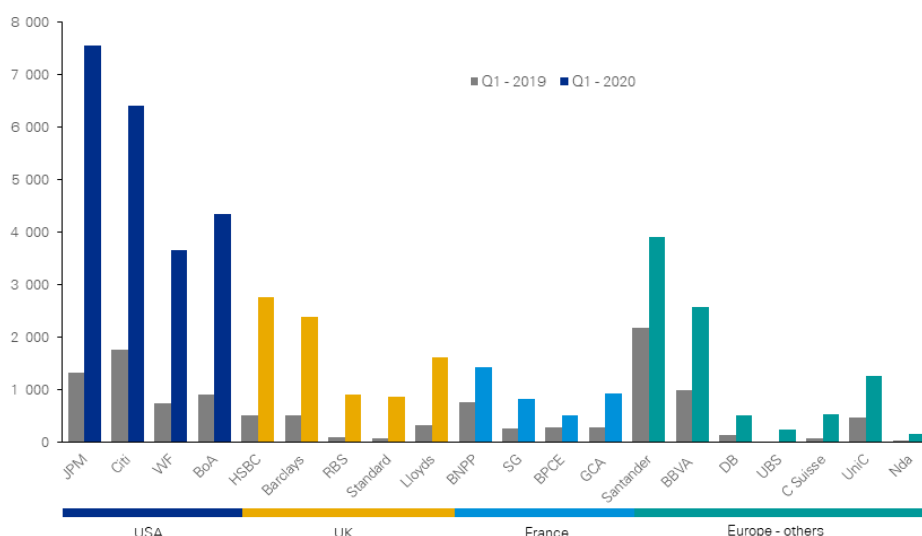
- les spécificités de la dynamique de la crise sur le risque de crédit et de contrepartie avec les impacts des mesures de confinement sur l'activité économique et les effets des mesures de soutien des gouvernements et des décisions des autorités ; et
- une composante sectorielle fondée sur une revue de plusieurs secteurs sensibles : l'hôtellerie, le tourisme, les loisirs, la distribution non alimentaire, les transports, la logistique, le pétrole et le gaz.

Enfin, la hausse du coût du risque observée dans le groupe BPCE (+72% représentant 29 pb des encours clients) traduit à la fois :

- une provision globale spécifique IFRS 9 liée à la crise ;
- une progression des provisions sur les expositions énergie dans la Banque de Grande Clientèle.

Cette progression, plus atténuée que dans les autres groupes, s'explique par la revue des modèles internes de notation de la banque de détail qui a conduit à d'importantes reprises de provisions sur le trimestre.

Vision mondiale des impacts du coût du risque de crédit Provisionnement des pertes attendues (en millions d'euro)



Europe – autres :

Les ECL ont fortement augmenté pour l'ensemble des grandes banques européennes, principalement en raison de la mise à jour des scénarios macroéconomique suite à la crise du COVID-19. A l'instar de Deutsche Bank, la plupart des banques prévoient une augmentation importante des ECL sur l'ensemble de l'année 2020.

États-Unis :

Depuis le 1er janvier 2020, les banques américaines présentent leurs résultats en application du standard CECL. L'augmentation des provisions relatives aux pertes de crédit attendues s'explique essentiellement par la détérioration de l'environnement macroéconomique due à l'impact du COVID-19, en particulier sur les secteurs du pétrole et du gaz, de l'immobilier et des biens de grande consommation qui sont les plus touchés. JP Morgan, précise qu'une partie importante des provisions comptabilisées au Q1 est liée aux encours de cartes de crédit.

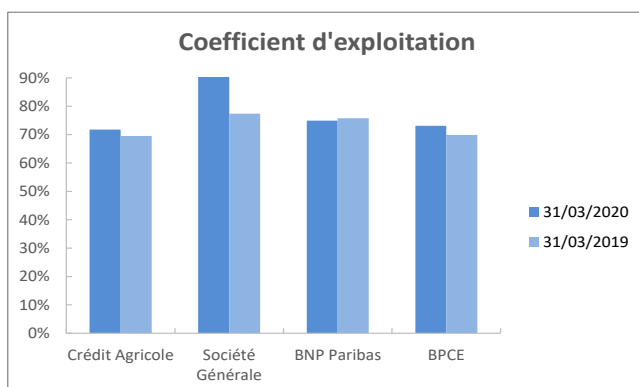
Royaume-Uni :

Les montants d'ECL publiés par les banques anglaises au Q1 2020 ont augmenté de manière significative par rapport à Q1 2019, reflétant principalement les évolutions des scénarios économiques qui intègrent les impacts de la crise économique liée au Covid-19 et les effets des mesures de soutien des gouvernements. L'impact varie selon les secteurs de l'économie, avec un risque accru pour les secteurs du pétrole et du gaz, des transports et des biens de grande consommation. La plupart des banques s'attendent à un retour de la croissance en Europe au cours de l'année 2021.

Source des données : communiqués de presse et slides investisseurs au 31 mars 2020

Une rentabilité dégradée

Au 31 mars 2020, le coefficient d'exploitation moyen ressort en hausse de 4%, cette dégradation s'expliquant davantage par la baisse des revenus que par la hausse des charges qui restent globalement maîtrisées sur le trimestre.



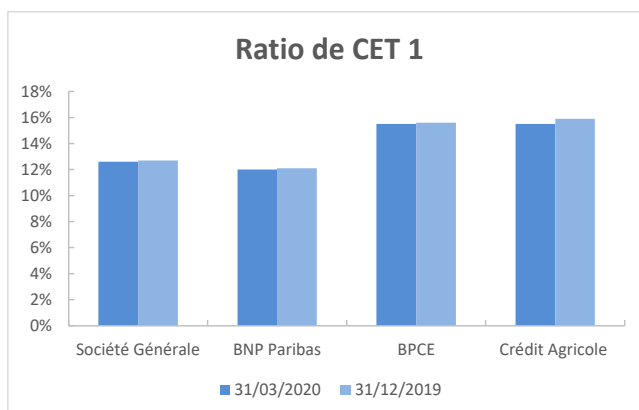
A l'exception du groupe Crédit Agricole qui fait état d'une progression notable de ses charges d'exploitation (+5%) en lien avec les investissements informatiques réalisés dans les caisses régionales au titre d'un projet groupe du Plan à Moyen Terme, la hausse est moins marquée dans le groupe BPCE (+1%), et les frais généraux sont même en retrait dans les groupes Société Générale (-2%) et BNP Paribas (-3,5%).

Si le groupe BPCE met en avant sa bonne maîtrise des coûts comme offrant une flexibilité certaine ne compromettant pas les investissements prioritaires, le groupe Société Générale qui affiche la plus forte baisse de son PNB sur le trimestre avec un recul de 1 milliard d'euros (soit -16% par rapport à 2019) confirme son objectif de baisse des frais de gestion en 2020, pour améliorer son coefficient d'exploitation fortement impacté par la diminution de ses revenus. Le groupe annonce également son intention de mettre en place des mesures additionnelles de réductions de coûts dès 2020 pour un montant total compris entre 600 et 700 millions d'euro, net des frais additionnels engendrés pour la gestion de la crise (dépenses opérationnelles, contributions aux fonds de solidarités, etc.).

Bien que les frais de gestion du groupe BNP Paribas soient impactés par des éléments exceptionnels (renforcement informatique, coûts de restructuration liés à l'intégration de Raiffeisen Bank Polska, arrêt ou restructuration de certaines activités avec BNP Paribas Suisse), les charges générales d'exploitation sont en baisse sur le trimestre et le groupe prévoit d'amplifier la baisse des frais de gestion initialement prévue.

Des fonds propres solides

Grâce aux efforts réalisés au cours de ces dernières années, tous les groupes abordent cette crise avec une structure financière solide, affichant au 31 mars 2020 un ratio de CET1 de 13,9%, soit un recul inférieur à 0,2 bp par rapport au 31 décembre.



Le renforcement des fonds propres permet aux établissements de répondre favorablement à la demande des autorités de supervision dans le cadre de la crise du Covid-19, avec le relâchement intégral de certains coussins pour libérer de la charge en capital et la réallouer au financement de l'économie réelle.

Dans ce cadre, il a été demandé aux établissements de crédit d'activer les coussins de fonds propres pour faire face à une situation de crise majeure :

- Coussin de conservation de fonds propres ;
- Coussin contra-cyclique ;
- Pilier 2 Guidance (P2G) ;
- Pilier 2 Requirement (P2R) : possibilité d'utiliser les instruments de fonds propres Tier 1 et Tier 2 pour répondre aux exigences P2R.

Par ailleurs, il convient de rappeler que si les quatre groupes bancaires avaient annoncé dans leur communication du 31 décembre une distribution de dividendes, ils ont tous répondu favorablement à la demande de la BCE appelant les établissements à ne pas verser de dividendes au titre des exercices 2019 et 2020, et ce à minima jusqu'au 1er octobre 2020.

Si Natixis souligne qu'aucun provisionnement de dividende ne sera effectué tout au long de l'année 2020, les groupes BNP Paribas et Société Générale précisent que leur conseil d'administration pourra, après le 1er octobre 2020 et sous réserve du contexte, réunir une assemblée générale pour procéder à une distribution de dividende exceptionnel.

Applicables depuis le 27 juin 2019, avec l'entrée en vigueur du règlement européen CRR2, les ratios TLAC sont communiqués par tous les groupes au 31 mars 2020 :

- BPCE : 23,4% des RWA.
- Crédit Agricole : 22,6% des RWA et 7,3% de l'exposition levier.
- Société Générale : 28,3% des RWA et 8% de l'exposition levier.
- BNP Paribas : 22% des RWA et 6,4% de l'exposition levier.

Les ratios ci-dessus sont calculés sans utiliser les dettes seniors préférées éligibles qui pourraient être intégrées dans la limite de 2,5% des actifs pondérés.

Les groupes Crédit Agricole, BPCE et Société Générale communiquent également sur leur niveau de MREL :

- Crédit Agricole : entre 24% et 25% des risques pondérés.
- BPCE : 29,8% des risques pondérés.
- Société Générale : 25,8% des risques pondérés.

Enfin, tous les établissements présentent également leur ratio de levier qui, bien qu'affichant une baisse généralisée dans tous les groupes, reste supérieur au minimum réglementaire de 3% applicable au 30 juin 2021.

Il convient de noter que dans le cadre des mesures d'allègement en lien avec la crise actuelle, l'exigence de surcharge systémique sur le ratio de levier a été reportée d'un an par la Commission Européenne et n'entrera en vigueur qu'en 2023.

Ratio de levier (%)	31/03/2020	31/12/2019
Société Générale	4,2%	4,3%
BNP Paribas	3,9%	4,6%
BPCE	5,2%	5,3%
Crédit Agricole	5,3%	5,7%

De fortes réserves de liquidité

Malgré un contexte de crise sanitaire sans précédent, la situation de liquidité des quatre principaux groupes bancaires français reste solide. Les réserves de liquidité atteignent 1.127 milliards d'euros, en progression de 99 milliards d'euros par rapport au 31 décembre.

Bien que la BCE ait temporairement autorisé les établissements à être en dessous de l'exigence réglementaire de 100% pour le ratio LCR, tous les groupes affichent un ratio nettement supérieur au 31 mars :

- Crédit Agricole : 142%
- Société Générale : 141%
- BPCE : 138%
- BNP Paribas : 130%

Le groupe BNP Paribas souligne disposer de plus d'un an de marge de manœuvre par rapport aux ressources de marché. Le groupe Crédit Agricole présente un bilan cash qui fait apparaître un excédent de ressources stables par rapport aux emplois stables de 132 milliards d'euro, lui permettant de couvrir le déficit LCR engendré par les actifs durables et les passifs stables.

Enfin, le groupe Crédit Agricole précise avoir pris part aux opérations de refinancement T-LTRO III de la Banque Centrale Européenne pour 15 milliards d'euro de plus que budgétairement anticipé, contribuant à maintenir son niveau de ressources stable et ainsi sa solidité financière.

Des banques engagées et mobilisées avec des perspectives incertaines

Grâce aux efforts réalisés au cours des dernières années, tous les groupes disent aborder cette crise avec un modèle économique adapté, diversifié et résistant : structure financière solide, réserves de liquidité importantes, portefeuille de crédit de bonne qualité, gestion des risques rigoureuse, diversification structurelle des revenus, efficacité opérationnelle.

Tous les groupes ont très vite mis en place les mesures sanitaires pour préserver la santé de leurs collaborateurs et assurer pleinement les services essentiels à la continuité du fonctionnement de l'économie en renforçant les capacités de leurs réseaux informatiques et les moyens de cybersécurité. Grâce à leur forte mobilisation, ils ont tous été en mesure de mettre en place très rapidement les Prêts Garantis par l'Etat (PGE).

Les banques françaises ont également manifesté leur engagement dans le cadre d'un vaste dispositif d'aides coordonnées à l'échelle internationale avec un plan mondial de dons d'urgence en faveur des hôpitaux, des populations fragiles et de la jeunesse.

Au-delà de l'adaptation déterminée des banques aux impacts immédiats de cette crise, celle-ci les a conduits à réviser significativement leur scénario macroéconomique de 2020, les conséquences économiques à moyen terme étant encore empreintes de nombreuses incertitudes.

En effet, avec une reprise très progressive attendue après la fin des mesures de confinement et un retour à un niveau de PIB comparable à 2019 espéré pour 2022, les banques abordent l'avenir avec prudence.

Dans ce cadre, alors que le groupe Société Générale annonce travailler aux contours de son plan stratégique 2021-2025 pour tenir compte du nouvel environnement post-crise, Natixis précise que les objectifs financiers 2020 de son plan stratégique New Dimension sont désormais caducs avec de nouveaux objectifs 2021 qui seront annoncés en fin d'année. Le groupe communique également sur le report de son prochain plan stratégique à fin 2021.

Enfin, si le Crédit Agricole fait état d'hypothèses prudentes dans ses réflexions, le groupe BNP Paribas anticipe un résultat net 2020 en baisse de 15% à 20%, sauf nouvelle crise ou nouveaux développements.

Méthodologie de l'analyse

KPMG a réalisé une analyse comparative des communiqués de presse et des slides investisseurs des principaux groupes bancaires français publiés au 31 mars 2020 : BNP Paribas, Société Générale, BPCE et Crédit Agricole.
Ces communiqués ont été publiés par les groupes bancaires aux dates suivantes :

- 30 avril 2020 : Société Générale
- 5 mai 2020 : BNP Paribas
- 6 mai 2020 : Crédit Agricole
- 6 mai 2020 : BPCE / Natixis

Contacts

Fabrice Odent

Associé Responsable du Secteur Banque

Tel: + 33 1 55 68 72 27

fodent@kpmg.fr

Arnaud Bourdeille

Associé Responsable des activités d'audit bancaire

Tel: + 33 1 55 68 62 11

aboutdeille@kpmg.fr

www.kpmg.fr

Les informations contenues dans ce document sont d'ordre général et ne sont pas destinées à traiter les particularités d'une personne ou d'une entité. Bien que nous fassions tout notre possible pour fournir des informations exactes et appropriées, nous ne pouvons garantir que ces informations seront toujours exactes à une date ultérieure. Elles ne peuvent ni ne doivent servir de support à des décisions sans validation par les professionnels ad hoc. KPMG S.A. est le membre français du réseau KPMG International constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse (« KPMG International »). KPMG International ne propose pas de services aux clients. Aucun cabinet membre n'a le droit d'engager KPMG International ou les autres cabinets membres vis-à-vis des tiers. KPMG International n'a le droit d'engager aucun cabinetmembre.

© 2020 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International. [Imprimé en France] [A usage interne].